

Adresse

Rue de Caraman 13 - 7300 BOUSSU

☎ 065/76 61 40

☎ 0477 80 11 49

📠 065/76 61 46

✉ secps@itcb.be

Direction

Pierre COQUELET

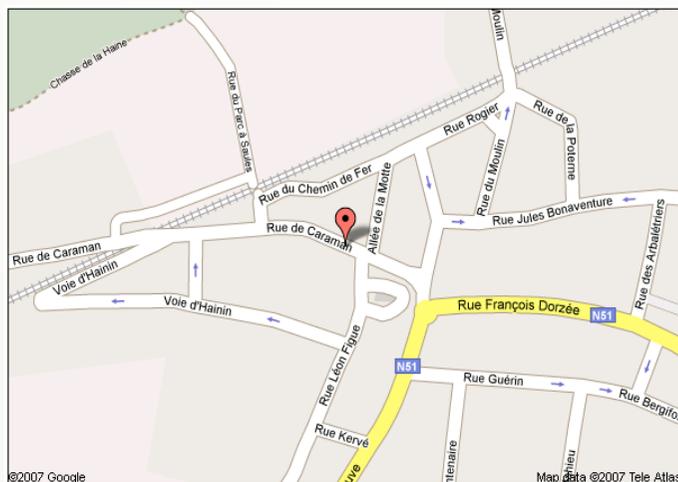
Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au vendredi de 17h00 à 20h30.

Inscriptions :

À partir du 26 août

Plan d'accès



Institut Technique et Professionnel

Les Aumôniers du Travail

Promotion sociale

Soudeur qualifié sur tôles
Soudage semi-automatique
niveau 1

SOUDEGE SEMI-AUTOMATIQUE - NIV.1

A l'issue de votre formation, vous serez capable :

- de réaliser des soudures d'angle en position PA (gouttière) sur des tôles du groupe W01 d'épaisseur de 3 mm à de 6 mm ;
- de réaliser des soudures d'angle en position PB sur des tôles du groupe W01 d'épaisseur de 3 mm à 6 mm ;
- de réaliser des soudures bout à bout à bords droits en position PA sur des tôles du groupe W01 d'épaisseur de 2mm à 4mm.

Conditions d'admission

Être porteur du CEB ou passer un test d'admission.

Droits d'inscription

*78 €

20 € pour les demandeurs d'emploi,
les étudiants de moins de 18 ans,
les bénéficiaires de l'Awiph,
les bénéficiaires du CPAS,
les enseignants sous certaines conditions.

Fréquence des cours

Le mercredi du 16/09/2015 au 25/05/2016 de 17h30 à 21h40

Titre obtenu

Attestation de réussite en
« Soudure semi-automatique: niveau 1 »
de niveau secondaire inférieur de transition

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente ou réussir un test d'admission pour entrer en formation
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut
- ✓ Autres démarches :

Je suis DEMANDEUR D'EMPLOI :

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> Je le signale au secrétariat ou je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration

Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription